



Schweizerisches Kompetenzzentrum für den Justizvollzug
Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales
Centro svizzero di competenze in materia d'esecuzione di sanzioni penali

Rapport d'activité 2022

« De plus en plus mobiles »

Patrick Cotti, Directeur CSCSP

Impressum

Responsabilité globale / rédaction

Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales CSCSP
Avenue Beauregard 11
CH-1700 Fribourg
+41 26 425 44 00
medien@cscsp.ch
info@cscsp.ch

Concept / rédaction / design / textes

Communication CSCSP :
Fabienne Ayer (concept, rédaction, révision allemand)
Christine Codourey (rédaction, révision français)
Marianne Schild (web, content management)
Nisa GrosPierre (graphiques)
Magdeleine Vialle (traductions)

CSCSP : textes et traductions

Webdesign / mise en œuvre technique

Liip AG

Photographies

Jonas Schaller : les photos des chapitres sur le thème « Travail mobile »
(Temps forts, Activités, Projets, Aperçu, Chiffres, Perspectives).
Gabriele Ortner-Rosshoff : photo dans le chapitre Aperçu – portrait de Patrick Cotti.
Privé : photo dans le chapitre Aperçu – portrait de Karin Kayser Frutschi

Autres photos : CSCSP

Le rapport d'activité est publié, en ligne, en allemand et en français.
La version allemande en ligne fait foi.

Table des matières

Temps forts	5
La Formation dans l'exécution des peines (Fep) a soufflé ses 15 bougies	5
Forum de la détention et de la probation et Intervision EM	5
Monitoring de la privation de liberté : chiffres clés de l'exécution institutionnelle des sanctions	5
Leadership et management dans le domaine pénitentiaire	6
Secrétariat « Examens ».....	8
Vue d'ensemble de la soft law.....	9
Premiers pas sur les réseaux sociaux avec notre profil LinkedIn.....	10
Activités	11
Domaine Formation (en général).....	11
Formation de base.....	11
Formation de cadres.....	12
Formation continue.....	12
Formation dans l'exécution des peines (Fep).....	13
Secrétariat Electronic Monitoring (EM).....	14
Journée de réflexion « Security & Safety »	14
Atelier d'échanges entre chercheurs 2022	14
Ateliers thématiques « Personnes LGBTIQ+ »	15
Calendrier des événements.....	15
Soutien aux échanges et aux projets.....	15
Dossier thématique Retour.....	16
Nouvelle page pour la vue d'ensemble de nos publications	16
Nouvelle série de publications : update Détention et probation	17
Réseaux : le CSCSP rencontre les cantons.....	17
Archivage numérique	18
Fondation d'une commission du personnel du CSCSP	18
Projets	19
Projet stratégique N-LeKa	19
TEBS : renouvellement technique du server Fep	19
New learning : essai pilote de « Dialogue Trainer ».....	19
Analyse de l'évolution de la population carcérale dans la catégorie d'âge des 60 ans et plus.....	20
Analyse de l'exécution des interdictions d'activité, de contact et géographique	20
Recommandations suisses relatives à l'assistance de probation.....	20
Organisation des audits pour les services de probation de Suisse alémanique.....	21
Recommandations pour la détention avant jugement	21
Cours en e-learning sur les principes de l'exécution des sanctions.....	21

Gestion de projet.....	22
Offre de formation pour les cadres supérieur-e-s du domaine des privations de liberté	22
Développement du corporate design du CSCSP.....	22
Aperçu.....	24
Karin Kayser-Frutschi, présidente du Conseil de fondation du CSCSP, à propos de l'exercice 2022	24
Le CSCSP en 2022 : le regard de Patrick Cotti, directeur.....	26
Notre Organisation	28
Analyse de l'égalité salariale.....	28
À propos du personnel	28
Conseil de fondation 2022	30
Chiffres.....	32
Rapport de l'organe de révision	32
Extrait des comptes 2022.....	34
Recettes, types de coûts, charges.....	34
Chiffres de la Formation de base 2022	36
Chiffres de la Formation de cadres 2022	37
Chiffres de la formation continue 2022	37
Perspectives.....	38
Le CSCSP fête ses 5 ans	38
Réorganisation du service spécialisé Fep	38
Projets NewLearning.....	38
Domaine Formation	39
MPL : intégration de l'enquête auprès du personnel et collaboration du CSCSP avec SI-ESP.....	39

Temps forts

La Formation dans l'exécution des peines (Fep) a soufflé ses 15 bougies

En Suisse, les personnes condamnées ont la possibilité d'acquérir une formation et une formation continue en privation de liberté si elles y sont aptes. L'objectif est de favoriser leur réinsertion professionnelle et sociale lors de leur libération. La Formation dans l'exécution des peines existe à cet effet depuis 15 ans.

En 2022, dans le cadre du CSCSP, 52 enseignant-e-s ont fait cours à 162 groupes de formation au sein de 38 établissements pénitentiaires. Au total, durant les 15 dernières années, 12 687 personnes détenues ont été encouragées par ces mesures de formation. Le service spécialisé Fep, rattaché au CSCSP, coordonne la Formation dans l'exécution des peines dans les établissements à travers toute la Suisse ; seul le canton du Tessin dispose de sa propre offre de formation pour les personnes détenues.

À l'occasion du 15e anniversaire de la Fep, un communiqué de presse a été publié, et les collaboratrices et collaborateurs du service ont reçu un stylo gravé à titre de remerciement.

<https://www.skjv.ch/fr/communique-presse-15-ans-fep>

Forum de la détention et de la probation et Intervision EM

« Construire la sécurité ensemble » : tel était le titre, le thème et le slogan du cinquième Forum de la détention et de la probation, qui s'est déroulé les 23 et 24 novembre au Centre Loewenberg, près de Morat. Le 25 novembre, dans les mêmes locaux, s'est tenue l'Intervision EM, rencontre annuelle dédiée à la question de l'emploi de la surveillance électronique en Suisse.

Le Forum de la détention et de la probation a accueilli 230 participant-e-s, tandis que 90 spécialistes ont pris part à l'Intervision EM. Les participant-e-s ont écouté avec attention des expert-e-s venu-e-s de Suisse et de l'international pendant les séances plénières, puis ont pu discuter avec ces intervenant-e-s durant les ateliers et les pauses et dans le cadre de l'espace Pratique.

Il est désormais possible de retrouver une rétrospective exhaustive du forum en consultant le site Internet du CSCSP. Outre une brève vidéo, les fichiers audios de certains exposés en plénière, le résumé des ateliers, les contributions à l'espace Pratique et le discours complet du conseiller d'État Romain Collaud y sont ainsi disponibles.

<https://www.skjv.ch/fr/echanges/forum-de-la-detention-et-de-la-probation/forum-2022>

Monitoring de la privation de liberté : chiffres clés de l'exécution institutionnelle des sanctions

Depuis janvier 2022, tous les mois, le monitoring de la privation de liberté (MPL) publie en ligne les chiffres clés sur les capacités, le taux d'occupation et les motifs de placement des 90 établissements cantonaux d'exécution des sanctions et 26 autorités d'exécution. Il fournit ainsi un aperçu du paysage de l'exécution des sanctions pénales qui se distingue des méthodes habituelles par son degré de nuance plus élevé et sa mise à jour plus fréquente des informations.

En outre, le MPL met en lumière que des cliniques psychiatriques, hôpitaux, foyers d'habitation et établissements de soins, spécialisés et surveillés par l'État, remplissent également des tâches liées à l'exécution des

peines et mesures. Près d'un dixième des personnes incarcérées pour une peine privative de liberté ou une mesure institutionnelle en 2022 était placé dans un établissement non pénitentiaire.

Les cantons travaillent main dans la main en matière d'exécution des sanctions pénales, afin de fournir aux personnes détenues un cadre de détention aussi adéquat que possible. Le MPL rend compte des dimensions de cette tâche commune en affichant les placements en établissement, quels que soient les cantons et la région de Suisse. Publiées en parallèle des capacités et des taux d'occupation des établissements, ces informations représentent une valeur ajoutée pour les responsables (les cantons, les concordats sur l'exécution des peines et des mesures et la Confédération) au profit d'une approche coordonnée de la planification de l'exécution des sanctions.

En 2023, le premier rapport annuel du MPL sera publié avec les chiffres clés de 2022 et leur évolution.

<https://www.skjv.ch/fr/nos-services/monitorage-de-la-privation-de-liberte>

Leadership et management dans le domaine pénitentiaire

À quoi ressemble le quotidien des cadres dans le domaine pénitentiaire ? Leurs tâches sont-elles différentes dans un service pénitentiaire, une autorité d'exécution et une institution de privation de liberté ? Qu'entend-on concrètement par « leadership » et par « management » dans ce contexte ? Les cadres du milieu pénitentiaire dirigent des unités et des équipes différentes, tant au sein de leur établissement qu'en dehors, et, en réalisant leurs tâches, perfectionnent le système suisse d'exécution des sanctions pénales. Par leur personnalité, elles et ils exercent une influence tout à fait décisive sur celui-ci.

En 2022, un nouveau dossier thématique a été élaboré et publié sur le site Internet du CSCSP. Il complète le chapitre « Travailler dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales » en y ajoutant le thème du travail de cadre, permettant ainsi, par une présentation concise, de mieux connaître ce sujet. Le dossier est axé sur de courtes vidéos illustrant différentes activités de conduite dans ce domaine, et sur trois personnalités assumant de hautes responsabilités de direction et partageant une mission fondamentale commune.

« La collaboration avec mon personnel m'inspire ».
Romilda Stämpfli, cheffe de l'Office de l'exécution judiciaire



<https://vimeo.com/772816263>

« J'apprécie le cadre légal au sein duquel je peux évoluer librement dans ma fonction ».
Colette Laager, responsable du service d'exécution et de probation



<https://vimeo.com/772814067>

« On ne peut pas être un manager sans être un leader dans un établissement ».
David Lembrée, directeur d'établissement pénitentiaire



<https://vimeo.com/772815026>

Secrétariat « Examens »

Le 14 janvier 2022, l'Organe responsable [efsp] aurait aimé organiser pour la première fois une cérémonie commune en l'honneur des candidat-e-s reçu-e-s à l'examen professionnel et à l'examen professionnel supérieur 2021. Toutefois, il a dû annuler cet événement en raison de la pandémie. Par conséquent, l'efsp a envoyé les brevets et les diplômes fédéraux par la poste, en y joignant un cadeau.

Du 5 au 6 mai 2022 s'est tenue la session de rattrapage de l'examen professionnel supérieur. Six candidats s'y étaient inscrits, qui ont été évalués par sept expert-e-s aux examens. Au terme de cette session, la commission d'assurance qualité a eu le plaisir de pouvoir féliciter quatre candidats de leur réussite.

En juin, 55 expert-e-s aux examens professionnels se sont préparé-e-s de manière intensive au travail à fournir pour la session d'examen 2022, en suivant des formations spécifiquement axées sur les épreuves à corriger, afin d'évaluer les performances de 175 candidat-e-s. Du 29 août au 16 septembre, elles et ils ont travaillé sous la supervision de la commission d'examen à Villars-sur-Glâne pour les corrections des épreuves écrites et à l'hôtel Holiday Inn, Berne Westside, pour l'évaluation des postes d'examen oraux-pratiques.

Parallèlement, une dernière possibilité a été donnée de repasser l'examen selon l'ancien règlement, c'est-à-dire en rédigeant et en présentant un mémoire de brevet, en effectuant une épreuve écrite de quatre heures et en se soumettant à une épreuve orale spécialisée. Quatre candidat-e-s ont profité de cette possibilité, offerte uniquement aux personnes repassant l'examen régi par le règlement de 2002 après s'y être déjà présentées.

Le 2 décembre, les 156 personnes ayant réussi l'examen, qu'il soit régi par l'ancien ou le nouveau règlement, se sont vu délivrer leur brevet fédéral à l'Aula Magna de l'Université de Fribourg, dans un cadre festif pour la première fois depuis la pandémie.



Remise des diplômes à l'Aula Magane de l'Université de Fribourg

Les secrétaires de concordat ont remis le prix des meilleures performances à l'examen à :

- Sandmeier Diego, établissement pénitentiaire de Lenzbourg, pour le concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale ;
- Jahoja Ylber, établissement pénitentiaire de Pöschwies, pour le concordat de la Suisse orientale ;
- Barbosa Elsa Patricia, prison de Champ-Dollon, et Vieira Gandarillas Axel, établissement de la Plaine de l'Orbe, arrivé-e-s ex æquo pour le concordat latin.



Diego Sandmeier, Benjamin Brägger, Jahoja Ylber, Joe Keel, Axel Vieira Gandarillas, Elsa Patricia Barbosa, Blaise Péquignot

Vue d'ensemble de la soft law

Au vu de la diversité et de la complexité de la soft law en lien avec le domaine pénitentiaire, le CSCSP a conçu une vue d'ensemble de ces différentes références. Depuis fin 2022, cette vue d'ensemble est publiée sur son site Internet. L'objectif est de garantir aux spécialistes de la pratique, de la formation et de la formation continue ainsi qu'à toute autre personne intéressée un accès simple et facile aux sources de soft law. Outre les Règles pénales européennes et les Règles Nelson Mandela, la page Internet répertorie des textes de soft law pertinents qui relèvent de différents domaines thématiques :

- Sécurité et protection
- Personnes étrangères en détention
- Femmes en détention
- Parentalité
- Personnes détenues exécutant une peine de longue durée et personnes internées
- Santé
- Réinsertion et assistance de probation

<https://www.skjv.ch/fr/execution-des-sanctions-penales/vue-densemble-de-la-soft-law-en-matiere-penitentiaire>

Premiers pas sur les réseaux sociaux avec notre profil LinkedIn

Durant le dernier trimestre 2022, nous avons créé notre premier compte sur un média social : LinkedIn. En tant que réseau professionnel, consacré aux questions de carrière, de formation et de formation continue, LinkedIn revêt un intérêt particulier pour le CSCSP. Par notre présence sur LinkedIn, nous entendons donner régulièrement de la visibilité au monde du travail de l'exécution des sanctions pénales, à notre offre de formation et à nos publications scientifiques. De plus, LinkedIn nous permet de nous mettre encore plus facilement en contact avec d'autres actrices et acteurs de l'exécution des peines, suisses et internationaux.

Nous avons pris pour modèle le profil de l'établissement pénitentiaire de Hindelbank, avec lequel la Communication du CSCSP a mené des échanges constructifs et intéressants en octobre 2022.

<https://www.linkedin.com/company/skju-cscsp>

Activités

Domaine Formation (en général)

Dans l'ensemble, les modules de formation 2022 de la Formation de base et de la Formation de cadres ont repris conformément au calendrier, après une année 2021 marquée par la pandémie. Au niveau des formations continues, le retour à la normale a pris un peu plus de temps. En parallèle, à partir de l'été, les demandes ont fortement augmenté concernant des formations sur mesure de tout type en lien avec le domaine des privations de liberté : il semble donc qu'en matière de formation, le besoin de rattrapage soit grand. Le domaine Formation suppose que cette demande accrue en formats sur mesure ou régionalisés se poursuivra en 2023.

Les cours de la Formation de base ont pu être maintenus en présentiel tout au long de l'année 2022, ce qui est important pour l'orientation sur les compétences opérationnelles, qui implique des journées d'exercices pratiques.

Le 2 décembre, les 156 personnes ayant réussi l'examen, qu'il soit régi par l'ancien ou le nouveau règlement, se sont vu délivrer leur brevet fédéral à l'Aula Magna de l'Université de Fribourg, dans un cadre festif pour la première fois depuis la pandémie.

Même durant la dernière phase de la pandémie, la Formation dans l'exécution des peines (Fep) est parvenue à conserver le niveau élevé de ses prestations de formation dans les établissements pénitentiaires. En été, de nouvelles réflexions ont commencé en vue d'une stratégie et d'une organisation nouvelles, prospectives, et devant prendre en considération la transformation numérique à l'avenir. Les nouvelles méthodes de formation doivent préparer les personnes détenues à leur intégration dans un monde de plus en plus numérique.

Formation de base

La Formation de base 2022-2024 a commencé en été. La période de pandémie étant terminée, elle s'est à nouveau tenue en présentiel, à Fribourg, avec dix nouvelles classes. Six classes suivent les cours en langue allemande et quatre en langue française et ou italienne. Nous avons ainsi pu souhaiter la bienvenue à 174 participant-e-s venu-e-s de toute la Suisse. En automne, nous avons accueilli 167 participant-e-s à la Formation de base 2021-2023, pour leur deuxième année de formation.

Ces participant-e-s ont profité des changements suivants :

- Nouvelle organisation des mises en situation : au cours de leur formation, pendant trois journées, les participant-e-s s'exercent sur des reconstitutions de situations tirées de la pratique quotidienne.
 - À la fin de la première année de formation, tous les sujets d'apprentissage sont repris et mis en pratique (deux journées de pratique à Fribourg).
 - Au début de la deuxième année de formation, les participant-e-s étudient de manière poussée le thème « santé et prévention » (une journée de pratique à Fribourg).
- Désormais, la Formation de base prévoit des créneaux pour l'autoapprentissage. Durant ces horaires, les participant-e-s sont à Fribourg, afin de travailler seul-e-s ou en groupe sur notamment différents mandats et/ou la préparation à l'examen professionnel. Elles et ils peuvent utiliser les locaux et les aides nécessaires à Fribourg, l'équipe de la Formation de base étant sur place pour répondre à leurs questions et les accompagner.
- Une journée entière de cours est désormais consacrée à la « sécurité dynamique ».

Formation de cadres

Afin de répondre à une forte demande, en 2022, le CSCSP a proposé un cycle de formation supplémentaire en langue allemande. Depuis lors, il prépare pour la première fois trois classes à l'examen professionnel fédéral supérieur menant au diplôme d'« experte / expert en management du domaine des privations de liberté ».

Les participant-e-s à ce cycle de formation FA22-23 ont étudié les fondements de la conduite en privation de liberté et, dans le cadre de leur première preuve de compétence, ont planifié un projet au sein de leur institution. Durant le module « Gestion du personnel », elles et ils ont effectué un stage dans un établissement pénitentiaire jusqu'ici inconnu afin d'en acquérir de nouvelles connaissances et, le cas échéant, les transférer dans leur propre quotidien de cadre.

Pour les participant-e-s germanophones et francophones de la deuxième année de formation, le CSCSP a de nouveau planifié une semaine menée en parallèle avec des activités communes au mois de janvier. Malheureusement, en raison du Covid, ces activités n'ont pas pu se dérouler comme prévu, et les échanges de part et d'autre du Röstigraben n'ont pu se réaliser que de manière très limitée.

Heureusement, la pandémie n'a plus eu d'influence sur les semaines de formation suivantes, si bien qu'une partie du module « Maintien de la sécurité et de l'ordre » a pu s'effectuer dans des établissements des cantons de Zurich, Thurgovie et Vaud.

Afin de permettre aux participant-e-s de rafraîchir leurs connaissances de base sur l'exécution des sanctions avant le module « Organisation de l'exécution au quotidien », le CSCSP a rédigé et publié deux nouveaux cours en e-learning à ce sujet.

À la fin de l'année 2022, 17 cadres germanophones et 11 cadres francophones ont achevé leur cursus avec succès.

<https://www.skjv.ch/fr/formation/cours-en-e-learning>

Formation continue

Faisant suite à la publication de l'e-learning sur la « sécurité dynamique », le cours en présentiel correspondant a été mené en Suisse alémanique et en Suisse romande en 2022. Ce cours d'une journée est centré sur la mise en œuvre de cette forme de sécurité dans la pratique. L'offre peut être proposée directement dans les institutions à titre de formation régionalisée, et il est également possible d'acheter des cours supplémentaires auprès du CSCSP.

La formation continue « Fouilles et astuces » a été dispensée pour la première fois à l'intention de la Suisse romande. Ce cours d'une journée a pour but de transmettre les dernières connaissances en matière de fouilles et de contrôles. Outre l'enseignement de savoirs spécialisés orientés vers la pratique, l'un des grands atouts de cette formation est de travailler sur des exemples concrets tirés du quotidien carcéral.

En automne, en collaboration avec l'entreprise SeCoach GmbH, le CSCSP a mené des ateliers destinés aux responsables sécurité, en allemand et en français. L'objectif de cette journée était de déterminer les besoins en formation continue des institutions dans les domaines de la sécurité et de la prévention de la violence. Les participant-e-s ont beaucoup apprécié les échanges intenses auxquels elle a donné lieu entre praticien-ne-s.

https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/Affiche_Formation_continue_2022.pdf

Offre actuelle de cours : https://skjv.campusnet.org/fr_shopskjv/list/CampusNetCorporate/ProductEvent/EvtShop_EventList

Formation dans l'exécution des peines (Fep)

À la fin de l'année 2022, il existait 902 places de formation, ce qui correspond à 162 groupes de formation.

Enseignant·e·s

En 2022, 52 enseignant·e·s ont travaillé pour la Fep. Le total exprimé en pourcentages de poste a augmenté pour atteindre 3240 % à la fin de l'année, l'éventail des taux d'occupation allant de 20 à 100 %. Seul·e·s quelques enseignant·e·s sont intervenu·e·s dans deux établissements à la fois. Les enseignant·e·s dont le taux d'occupation était faible se sont tenu·e·s à disposition pour remplacer leurs collègues en cas de longue absence (p. ex., maladie).

Journées d'échange et de formation continue

Cinq journées d'échange obligatoires étaient prévues pour le partage d'expériences et la formation continue. Toutes ont pu être menées en présentiel. Les journées d'échange ont porté sur les sujets suivants :

- Programmes d'apprentissage Anton et Revoca ;
- Enseignement par le jeu ;
- Intégration des enseignant·e·s dans les établissements ;
- Collaboration entre les enseignant·e·s et le personnel d'exécution ;
- Didactique par situations.

La Fep dans les établissements d'exécution des sanctions

Durant l'année sous revue, 38 établissements ont proposé une formation Fep, dont 14 en Suisse romande et 24 en Suisse alémanique.

Données générales sur les participant·e·s à la formation Fep

- Nombre total des participant·e·s recensé·e·s : 2266
- Genre : 2076 hommes (91,6 %) et 190 femmes (8,4 %)
- Âge : âge moyen = 35,9 ans (âge médian = 34 ans), âge minimum = 16 ans, âge maximum = 79 ans
- Régime de détention : exécution anticipée = 21 %, exécution ordinaire = 54,8 %, mesures/internement = 7,2 %, détention avant jugement = 7,7 %, autres ou régime non indiqué = 9,3 %
- Nationalité : 107 nationalités au total (y c. CH), part de personnes détenues étrangères = 78,9 %
- Durée de la formation Fep en mois : durée moyenne = 10,8 mois (durée médiane = 3,0 mois), durée maximale = 72 mois, durée minimale = de 1 à 3 semaines

Secrétariat Electronic Monitoring (EM)

Le projet concernant l'acquisition d'un nouveau système national de surveillance électronique (EM) a pris un retard très important, en raison d'une procédure de recours pendante, lancée après l'appel d'offres et l'adjudication du marché à un exploitant technique. Depuis la décision du Tribunal administratif de l'automne 2022, l'organe adjudicateur (association EM) réévalue les offres des soumissionnaires.

Conférence : Intervisioin EM

Le 25 novembre 2022 s'est tenue, pour la première fois, une intervisioin EM intercantonale. La manifestation, qui a eu lieu immédiatement après l'annuel Forum de la détention et de la probation, a suscité un vif intérêt. L'objectif était de créer ou promouvoir des synergies dans la pratique des cantons en matière de surveillance électronique. Cette conférence a ainsi permis aux différents cantons et disciplines spécialisées travaillant avec la surveillance électronique de partager leurs expériences.

Journée de réflexion « Security & Safety »

Environ 100 spécialistes ont pris part à la journée de réflexion « Security & Safety » du 8 juin 2022 à Olten. Celle-ci portait sur la question de savoir comment mettre en pratique le recueil de concepts « Security & Safety » du CSCSP. En principe, ce recueil sert à établir, structurer et mettre à jour des concepts de sécurité et de protection dans le domaine pénitentiaire.

Les échanges entre spécialistes ont eu lieu en collaboration avec la Conférence des chefs des services pénitentiaires cantonaux (CCSPC), la Fédération des établissements de privation de liberté (FES) et des représentants de l'Office fédéral de la protection de la population. Les participant-e-s ont considéré que le recueil du CSCSP était un cadre de référence important. En parallèle, elles et ils ont indiqué que le travail d'élaboration des concepts nécessitait beaucoup de temps et de ressources. Les collaboratrices et collaborateurs responsables de ces questions devraient par conséquent y être associé-e-s dès le début. En cas de crise, on doit pouvoir savoir clairement quelles informations se trouvent où, quels processus doivent être respectés et qui a quelles responsabilités.

Principale conclusion de la journée de réflexion 2022 : les praticien-ne-s souhaitent un soutien spécifique à des situations particulières. Le CSCSP constituera désormais un groupe d'expert-e-s qui se tiendra à disposition pour les questions et les échanges spécialisés ponctuels.

Atelier d'échanges entre chercheurs 2022

L'atelier d'échanges entre chercheurs s'est tenu le 29 juin 2022 à l'Université de Berne. Après les mots de bienvenue de Barbara Rohner et de Laura von Mandach, membres du Comité de direction du CSCSP, les chercheuses et chercheurs invité-e-s et les collaboratrices et collaborateurs du CSCSP ont présenté leurs projets, terminés ou en cours.

L'atelier d'échanges entre chercheurs, dont il s'agissait déjà de la neuvième édition, a pour but de promouvoir les discussions parmi les chercheuses et chercheurs s'intéressant au domaine des privations de liberté en Suisse.

En 2022, plusieurs recherches ont suscité un intérêt particulier : l'étude, terminée, concernant le vécu des probationnaires, le projet pilote en cours sur le climat social en privation de liberté, les échanges entre spécialistes à propos du traitement des personnes détenues étrangères sans droit de séjour et le projet relatif à l'histoire du travail social dans les prisons suisses.

Ateliers thématiques « Personnes LGBTQ+ »

Dans le cadre du suivi du projet qui a abouti à la publication d'un document-cadre sur la prise en charge des personnes LGBTQ+ en 2021, le CSCSP a animé plusieurs ateliers dans des établissements de privation de liberté. Organisés à la demande des institutions, ces ateliers avaient pour but de sensibiliser un maximum de collaboratrices et collaborateurs aux différentes problématiques liées aux questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre en détention.

Dans un esprit participatif et en prenant en compte les expériences des membres du personnel des établissements, les questions de placement et de fouilles des personnes transgenres, de prévention de la violence et de la discrimination, ou encore d'accès aux soins ont été abordées.

Six établissements en Suisse alémanique ont bénéficié de ces ateliers en 2022 et plusieurs ateliers sont également prévus en 2023, tant en Suisse romande qu'en Suisse alémanique.

<https://www.skjv.ch/fr/nos-themes/besoins-particuliers/lgbtiq>

Calendrier des événements

Nous contribuons également à la mise en réseau des professionnel·le·s par l'intermédiaire de notre site Internet, en publiant un calendrier des événements nationaux et internationaux, où nous répertorions par ordre chronologique les événements dont nous avons connaissance ou qui sont portés à notre attention. En 2022, nous avons légèrement remanié le site en y intégrant les modules dont nous disposons déjà, et l'avons présenté dans un article de notre newsletter.

<https://www.skjv.ch/fr/echanges/evenements>

Soutien aux échanges et aux projets

Le CSCSP soutient les échanges entre spécialistes et le développement de projets innovants par l'intermédiaire de deux instruments d'encouragement. Lorsqu'il approuve un projet ou un échange, le CSCSP peut accorder jusqu'à deux tranches d'au maximum 8000 CHF aux personnes l'ayant proposé. Il est possible de déposer des demandes de soutien chaque semestre, avec un délai de soumission au 31 mars et au 30 septembre.

En 2022, le centre de compétences a soutenu les projets suivants :

- Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP, canton de Fribourg : 2021 SWISS TIG/GA/LUP SURVEY. Enquête sur divers aspects du travail d'intérêt général (TIG) et traitement des résultats ;
- Perspective Proches et Prisons : Prison Guide pour les proches de personnes détenues en Suisse alémanique et au Tessin. Traitement d'informations pertinentes et pratiques pour les personnes confrontées à l'incarcération d'un-e proche.

Demandes approuvées pour des échanges entre spécialistes en 2022 :

- HES-SO Valais/Wallis, Travail social : Histoire du travail social dans l'exécution des peines en Suisse. Vernissage du livre avec échange d'expériences sur le rôle et la fonction du travail social dans l'exécution.
- Centre de psychiatrie forensique du Réseau fribourgeois de santé mentale : Étrangers. Traitement des personnes détenues sans droit de séjour en Suisse. Traitement des connaissances rassemblées en vue d'un site Internet.

- Bewährungs- und Vollzugsdienste (services de probation et d'exécution) du canton de Zurich : L'intégration au travail comme mission de l'exécution de la justice. Constitution d'un groupe de travail intercantonal sur le thème de l'intégration au travail et présentation des résultats dans le cadre d'un échange entre spécialistes.
- Fondation internationale pénale et pénitentiaire (FIPP) / International Penal and Penitentiary Foundation (IPPF) : 150th Anniversary Event.
- Conférence des médecins pénitentiaires suisses (CMPS) et Forum du personnel soignant des établissements de détention en Suisse : Congrès annuel de médecine pénitentiaire 2022.

<https://www.skjv.ch/fr/nos-services/soutien-aux-projets-et-aux-echanges>

Dossier thématique Retour

Grâce à son fonds de soutien aux projets innovants, le CSCSP a apporté son aide à la mise sur pied d'un projet coordonné par le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), visant à améliorer la prise en charge des personnes détenues qui devront quitter la Suisse à l'issue de leur sanction pénale. Ce projet a culminé avec la mise en ligne d'un site Internet qui propose des informations pratiques pour les praticien·nes et une série de témoignages montrant la diversité des professionnel·le·s impliqué·e·s, dès l'arrivée en détention jusqu'au retour dans le pays d'origine.

A partir de janvier 2023, le CSCSP initiera un projet de suivi, sur la base des acquis et des expériences réalisées dans le cadre évoqué ci-dessus. Ce nouveau projet proposera de renforcer les synergies entre les différentes entités concernées et d'approfondir plusieurs problématiques, telles que l'accès à des formations permettant d'élaborer un projet de retour, les compétences requises pour le personnel pénitentiaire, ou encore les questions de santé. En fin de projet, un guide compilant les bonnes pratiques sera publié (2024).

<https://info-retour.ch/fr>

Nouvelle page pour la vue d'ensemble de nos publications

Le nombre de nos publications augmente, ce dont nous nous réjouissons. Afin que les internautes puissent continuer à se repérer facilement sur notre site, nous avons mis en place une page dédiée à la vue d'ensemble de nos publications, structurée par thème. Les ouvrages sont représentés sur des étagères, à partir desquelles ils peuvent être ouverts, téléchargés, partagés ou imprimés en toute simplicité.

Santé



<https://www.skjv.ch/fr/nos-services/publications>

Nouvelle série de publications : update Détenue et probation

Depuis 2022, par l'intermédiaire du site Internet du CSCSP, nous fournissons des informations sur les évolutions actuelles du domaine de l'exécution des sanctions pénales en publiant des articles : changements de normes, aperçus de projets innovants issus de la pratique ou découvertes récentes de la recherche.

<https://www.skjv.ch/fr/echanges/update-detention-et-probation>

Réseaux : le CSCSP rencontre les cantons

Afin de recueillir les expériences pratiques réalisées par les cantons avec les prestations fournies conjointement avec le CSCSP, la direction de ce dernier a rendu visite à presque tous les responsables de service pénitentiaire cantonal au cours de l'année 2022. Les échanges se sont déroulés à l'aide d'un guide structuré qui pourrait également être étendu aux futures adaptations des prestations. Quelques visites ont été prévues pour le début de l'année 2023.

Les retours formulés, parfois très différents selon la taille des cantons et des organisations du domaine pénitentiaire, dont les cultures et spécificités sont diverses en raison du fédéralisme, ont été synthétisés à l'intention de la Conférence des chefs des services pénitentiaires cantonaux. Pour les prochaines étapes de développement des services du CSCSP, quatre champs thématiques doivent être au premier plan :

- Développement du monitoring et des aides de planification stratégique pour les responsables hiérarchiques ;
- Renforcement des liens entre les prestations de formation sur place, dans la pratique, et les offres de formation du CSCSP ;
- Perfectionnement des offres de formation pour les personnes détenues, grâce aux nouvelles possibilités numériques d'une plateforme d'apprentissage et de connaissances (« smartPrison »), et augmentation des effectifs du groupe cible ;
- Création de nouveaux formats pour la formation continue et les échanges spécialisés des collaboratrices et collaborateurs du domaine de l'exécution des sanctions pénales.

Les cantons et le personnel du CSCSP soutiennent de concert une étroite mise en relation entre la pratique existant sur le terrain et les plateformes de formation et de connaissances du CSCSP. L'objectif commun est de parvenir à un système d'exécution des sanctions pénales moderne, ciblé et intégré à la société.

Archivage numérique

La transformation numérique a amené le CSCSP à réfléchir à un stockage structuré et numérique des documents à archiver. L'objectif est de remplacer les archives physiques à l'avenir. En 2022, une directive sur la gestion des documents a été rédigée et publiée à l'interne. Depuis l'été 2022, les règles sont les suivantes :

- Le principe à appliquer est celui de la primauté du numérique.
- Le CSCSP doit conserver les documents pertinents pour l'organisation durant 10 ans (mais n'est soumis à aucun devoir d'archivage complémentaire).
- Tous les documents pertinents pour l'organisation (y compris les courriers électroniques) sont classés sur la plateforme centralisée de stockage en ligne des fichiers du CSCSP (SharePoint).
- Le CSCSP dispose d'une infrastructure informatique appropriée et de « directives de conservation » pour garantir que la plateforme de stockage respecte les dispositions légales en la matière (les documents supprimés ne sont définitivement supprimés qu'après 10 ans).
- La désignation des documents respecte un modèle uniforme et commun à l'ensemble du CSCSP.

Pour l'archive actuelle (non numérique), le CSCSP cherche une solution avec un partenaire extérieur.

Fondation d'une commission du personnel du CSCSP

Le transfert de la Formation dans l'exécution des peines (Fep) vers le régime du règlement du personnel du CSCSP au 1er janvier 2022 a entraîné la dissolution de la commission du personnel Fep, qui, pour des raisons liées à l'histoire de l'institution, n'était responsable que des collaboratrices et collaborateurs Fep.

En amont, en vertu de la loi sur la participation de la Confédération, le Comité de direction du CSCSP a soutenu la création d'une nouvelle commission du personnel pouvant représenter l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du CSCSP. Le personnel a approuvé la création de cette instance en automne 2022.

Afin d'associer les collaboratrices et collaborateurs sur la voie d'une commission du personnel du CSCSP, un groupe de travail représentant divers domaines a été mise en place au printemps 2022. Celui-ci a été chargé d'élaborer un règlement correspondant pendant le premier semestre 2022, afin de permettre l'élection des membres de cette commission à l'automne de la même année.

Au préalable de l'élection, le personnel a eu l'occasion de s'exprimer à propos de ce règlement dans le cadre d'une consultation. En décembre 2022, le Conseil de fondation du CSCSP l'a fait entrer en vigueur en deuxième lecture, avec la participation du Comité de direction et de la commission RH.

La commission du personnel du CSCSP contribue à une culture d'entreprise vivante et complète de manière structurée les entretiens informels conduits jusque-là entre le personnel, les cadres et le Comité de direction.

Elle promeut les échanges entre les collaboratrices et collaborateurs et la direction du CSCSP en instaurant une culture de dialogue et de négociation qui repose sur le partenariat, fait office de trait d'union entre eux et représente les intérêts globaux de l'organisation. Elle contribue ainsi, dans l'intérêt d'une atmosphère de travail positive, à la satisfaction et au bien-être du personnel, mais également du CSCSP, en tant qu'employeur attrayant et efficace.

Projets

Projet stratégique N-LeKa

Depuis 15 ans, la formation Fep s'est concentrée sur sa mission principale qui est d'offrir une formation de base à toute personne détenue. L'objectif étant que celle-ci puisse par la suite se mettre à niveau et entreprendre une formation certifiante ou reprendre une activité professionnelle.

Les demandes en matière de formation pour les personnes détenues ont cependant fortement évolué, tout comme les outils numériques. C'est pourquoi le projet N-LeKa a été mis sur pied en partenariat avec les établissements pénitentiaires et des partenaires de formation externes. Il a pour objectif de former plus de personnes détenues, de répondre aux besoins d'individualisation en matière de formation et d'étendre l'offre en intégrant les nouvelles possibilités technologiques.

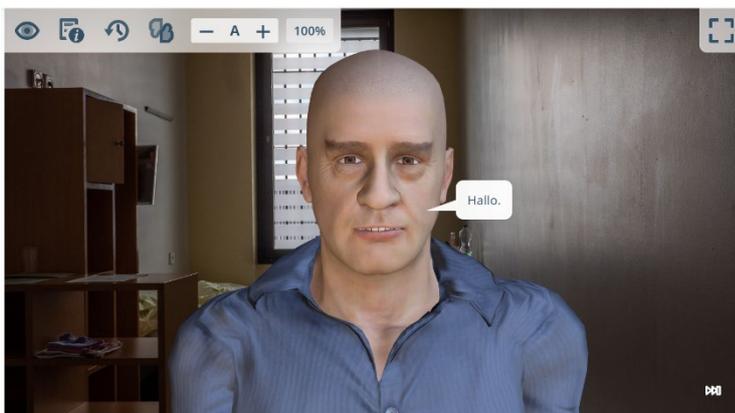
TEBS : renouvellement technique du server Fep

Le server Fep permet aux personnes détenues d'utiliser des ordinateurs durant la formation en respectant les exigences sécuritaires, afin de réduire l'illectronisme. Dans le cadre du projet TEBS, le server Fep doit être renouvelé, afin de répondre au développement du numérique et à l'augmentation croissante des exigences de la digitalisation. Débuté en janvier 2022, le projet doit permettre la mise en œuvre de solutions et de prestations en matière d'outils numériques actuels sans négliger la sécurité. Un appel d'offre a été lancé afin de trouver une entreprise qui réponde à notre cahier des charges. La mise en place le nouveau server Fep se fera par étape d'ici fin 2023 – début 2024.

New learning : essai pilote de « Dialogue Trainer »

En automne 2022, dans le cadre d'un projet pilote, un outil de conversation numérique, « Dialogue Trainer », a été testé dans les cours en langue allemande sur le thème de la prévention du suicide. À l'aide d'un avatar, l'outil simule des conversations et permet de s'entraîner sur certaines questions.

Les expériences réalisées avec cet outil ont été très bonnes, si bien qu'il a été décidé de l'introduire en 2023 et de le développer dans d'autres langues.



S'entraîner à dialoguer avec l'avatar « Conrad »

Analyse de l'évolution de la population carcérale dans la catégorie d'âge des 60 ans et plus

Les prévisions relatives à l'évolution des effectifs dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales représentent une base fondamentale pour la planification et la coordination de l'offre de détention. En 2019, dans le cadre de l'analyse Personnes âgées et malades dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales, le CSCSP a donc établi une prévision concernant l'évolution, jusqu'en 2035, de l'effectif des personnes détenues de sexe féminin et masculin pour le groupe d'âge des 60 ans et plus.

Afin de vérifier la validité des données prévisionnelles, les modèles issus de l'analyse publiée en 2019 ont été recalculés avec les données actuelles de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Pour la première fois, cette étude de réplification indique également la proportion de personnes ayant besoin d'assistance et de soins, lesquelles posent un défi particulier en termes d'infrastructure et de ressources humaines. Les résultats confirment la tendance identifiée d'une augmentation continue des seniors en privation de liberté : durant la période 2019-2035, l'effectif d'hommes de 60 ans et plus en exécution des peines et des mesures augmentera pour passer de 267 personnes à un chiffre compris entre 390 et 498 (+48 % à +87 %), et celui des femmes de 60 à 64 ans passera de 15 personnes à un chiffre compris entre 25 et 34 personnes (de +67 % à +127 %). Parallèlement, à l'avenir, la part de seniors ayant besoin de soins en exécution des peines et des mesures sera en forte hausse.

L'analyse a été publiée en janvier 2022.

<https://www.skjv.ch/fr/analyse/evolution-population-carcerale>

Analyse de l'exécution des interdictions d'activité, de contact et géographique

Au cours de l'année 2022, les résultats d'une vaste enquête sur l'application des interdictions d'exercer une activité, de l'interdiction de contact et de l'interdiction géographique ont été traités et achevés. Le Conseil de fondation du CSCSP a approuvé l'analyse en octobre 2022. La publication du rapport et la création d'une page Internet sont prévues début 2023. L'analyse a mis au jour de nombreuses questions de détail ainsi qu'un large spectre de problèmes liés à l'exécution de ces trois interdictions. Du point de vue de la pratique, il est clairement apparu que, depuis l'entrée en vigueur de ces normes dans le code pénal (2019, art. 67 ss, CP), la mise en œuvre effectuée par les services d'exécution et de probation a fait des progrès remarquables. Parallèlement, toutefois, il s'est avéré que l'application de différentes dispositions légales n'était pas encore clarifiée, si bien que des incertitudes demeurent dans leur réalisation. Au vu de la complexité de ces règles et des défis en découlant pour leur concrétisation, le CSCSP souhaite qu'aient lieu une transmission ciblée des connaissances et des échanges approfondis entre spécialistes. L'objectif déclaré est de développer et de mettre en œuvre des solutions pratiques.

Recommandations suisses relatives à l'assistance de probation

Conjointement avec des spécialistes représentant les services d'exécution et de probation, le CSCSP a préparé une version provisoire de recommandations nationales relatives à l'assistance de probation sur la base d'un concept spécialisé élaboré en 2021.

L'objectif de ces recommandations est de contribuer à une compréhension uniforme des tâches, au sein des cantons comme au-delà de leurs frontières, et d'aider à établir un langage spécialisé commun dans le domaine de la probation. Il s'agit de diffuser ainsi des principes fondamentaux sous forme de « meilleures pratiques » et de soutenir les cantons dans le développement de la qualité, compte tenu des concepts d'exécution cantonaux et des règlements concordataires. Enfin, ces recommandations serviront de cadre de référence au quotidien et favoriseront le professionnalisme des services de probation suisses dans l'exécution de leurs tâches.

En novembre 2022, cette version provisoire a été mise en consultation auprès des cantons. Par la suite, le document sera parachevé et soumis au vote des membres de la CCDJP au printemps 2023.

Organisation des audits pour les services de probation de Suisse alémanique

Le Conseil de fondation a chargé le CSCSP d'apporter un soutien au concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures concernant le développement de ses standards et de son organisation des audits pour ses services de probation. En coopération avec la conférence des services d'assistance de probation de ce concordat, les travaux ont été entamés au printemps 2022.

En automne de la même année, le concordat des cantons de Suisse orientale a lui aussi manifesté son intérêt pour l'établissement de standards de qualité communs. Les jalons ont ainsi été posés afin qu'un système obligatoire d'audit et de contrôle de la qualité soit mis sur pied pour l'ensemble de la Suisse alémanique, ce qui représente une nouveauté sans précédent pour le système d'exécution des sanctions pénales de notre pays. Le concordat latin est également associé au projet, le but étant qu'il puisse en tirer profit pour sa propre démarche de développement de la qualité en matière de probation.

Afin de préparer le terrain pour une application de l'assistance de probation qui soit harmonisée au niveau national, les standards destinés aux services de probation des deux concordats alémaniques sont coordonnés avec les recommandations suisses relatives à l'assistance de probation, lesquelles sont en cours de rédaction au CSCSP.

Recommandations pour la détention avant jugement

Le CSCSP soutient la CCDJP dans l'élaboration de recommandations destinées à la détention avant jugement. L'objectif est qu'à l'avenir, les établissements de privation de liberté puissent mieux tenir compte des droits humains et fondamentaux dans ce domaine. Ces recommandations doivent servir de cadre de référence aux cantons, en particulier lorsque ceux-ci planifient et réalisent des projets de nouvelle construction ou de transformation.

La version provisoire des recommandations, élaborée par le CSCSP avec des représentant.e.s des professionnel.le.s du domaine pénitentiaire, a été mise en consultation auprès des cantons en 2022. Globalement, les avis des cantons montrent que la mise en œuvre des recommandations leur posera un défi, sur le plan des infrastructures comme sur celui des ressources humaines. Il est également apparu clairement que, pour une mise en œuvre adéquate, il serait approprié, voire nécessaire, d'instaurer une coopération intercantonale entre les établissements et de coordonner leurs places de détention.

À cet effet, de nouvelles modifications et précisions ont été apportées au document, lequel souligne la marge de manœuvre des cantons dans le respect de ces indications. Au printemps 2023, les recommandations remaniées seront présentées aux membres de la CCDJP pour approbation.

Cours en e-learning sur les principes de l'exécution des sanctions

Afin de participer à la Formation de cadres, le prérequis est de posséder le brevet fédéral d'« agente / agent de détention » ou des connaissances équivalentes. Au cours du cycle de formation, pour un grand nombre de participant.e.s, il s'avère toutefois pertinent de rafraîchir ces connaissances de base. Les journées de cours ne laissant pas suffisamment de temps à cet effet, il a été décidé d'utiliser un format d'apprentissage numérique.

En 2022, en collaboration étroite avec Benjamin Brägger, Aurélien Schaller et l'entreprise Fischer, Knoblauch & Co, ainsi que le soutien de différent.e.s expert.e.s, le CSCSP a rédigé deux cours en ligne (e-learning).

À l'aide d'une étude de cas, l'e-learning « La chaîne pénale en Suisse » explique les rôles et tâches des différentes actrices et différents acteurs intervenant après la commission d'une infraction.

L'e-learning « Introduction à la privation de liberté », quant à lui, explique les différentes phases de l'incarcération et donne une vue d'ensemble de tous les types d'exécution et de détention.

Ces deux cours en ligne, que les participant·e·s à la Formation de cadres ont pu tester dès l'automne 2022, sont à présent à la disposition de toute personne intéressée sur notre site Internet.

<https://www.skjv.ch/fr/formation/cours-en-e-learning>

Gestion de projet

De nombreux projets sont menés au sein du CSCSP. L'existence d'une gestion de projet standardisée est donc cruciale. Un tel outil participe à aider les responsables de projet à établir et conduire leurs projets, ainsi qu'à en faire le suivi. Elles et ils doivent atteindre les objectifs définis à l'aide des « objets de livraison » correspondants.

En 2022, le Comité de direction du CSCSP a décidé d'introduire un système de gestion de projet uniforme. Les collaboratrices et collaborateurs ont été formé·e·s à cet effet. Sur Intranet, elles et ils peuvent accéder à un manuel et à divers modèles relatifs à ce travail. De plus, le Comité de direction dispose d'une vue d'ensemble de tous les projets à des fins de pilotage.

Parallèlement, cette vue d'ensemble est également utilisée pour présenter au Conseil de fondation un compte-rendu de l'avancement des projets.

Offre de formation pour les cadres supérieur·e·s du domaine des privations de liberté

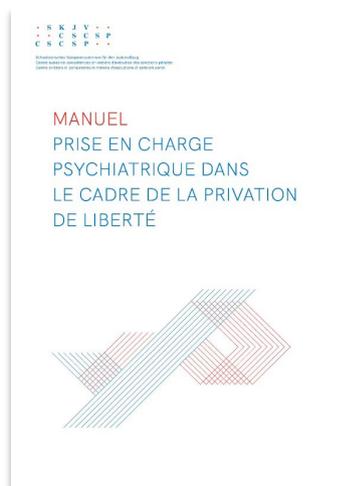
À la demande de différent·e·s partenaires, le domaine Formation du CSCSP a de nouveau retenu l'idée d'une offre de formation supplémentaire à l'intention des cadres supérieur·e·s du domaine de l'exécution des sanctions pénales. Début 2022, un questionnaire visant à déterminer le besoin a été soumis à l'ensemble des membres de la CCSPC. L'évaluation de cette enquête a montré que selon la grande majorité des responsables de service pénitentiaire cantonal, des offres de formation spécifiques supplémentaires destinées aux plus haut·e·s cadres de ce domaine seraient extrêmement importantes, voire absolument nécessaires. Toutefois, de canton à canton, les visions sont très différentes quant aux objectifs à poursuivre par de telles formations et quant à la définition de la catégorie de « cadres supérieur·e·s ». Les opinions divergent même à propos de la forme souhaitée pour l'offre de formation. Ce n'est que sur le plan du contenu qu'un besoin de formation en gestion de crise est clairement avéré.

À la lumière de ces résultats, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à concevoir un cursus certifiant spécifique au domaine des privations de liberté pour les cadres supérieur·e·s, et de privilégier plutôt les formations continues brèves. Dans un premier temps, le CSCSP, en collaboration avec des représentant·e·s de la CCSPC, prévoit une formation (continue) en gestion de crise à l'intention des personnes dirigeant les établissements et les services pénitentiaires. À l'interne du CSCSP, un projet a commencé pour définir l'ordre de priorité et planifier les futures offres.

Développement du corporate design du CSCSP

Le projet de développement du corporate design a pour objectif d'étendre les directives de présentation du CSCSP et de préciser le concept de présentation pour les séries de produits publiées (manuels, brochures, etc.). L'agence Casalini de Berne soutient la Communication du CSCSP dans ce processus.

En février 2022, le manuel « Prise en charge psychiatrique dans le cadre de la privation de liberté » a paru selon la nouvelle présentation. Tous les manuels sont conçus et publiés en ligne au format A4. Il est ainsi possible aux utilisatrices et utilisateurs de les imprimer depuis chez eux en toute simplicité. Grâce à une image et au titre de collection, écrit en rouge, sa page de garde donne des indications sur le type de publication dont il s'agit. Les titres et courts textes sont en bleu, tandis que les textes plus longs apparaissent en noir.



Manuel dans la nouvelle apparence

Modèles de document Office et supports de formation

Les modèles de document Office et les supports destinés à la formation participent eux aussi à l'identité visuelle du CSCSP et ont été remaniés dans une seconde phase. L'introduction de ces nouveaux modèles et la formation des collaboratrices et collaborateurs sont prévues pour mars 2023.

Aperçu

Karin Kayser-Frutschi, présidente du Conseil de fondation du CSCSP, à propos de l'exercice 2022



Report du mandat politique du Conseil de fondation sur la CCDJP

Notre fondation a six ans, et une partie de la mission fondamentale prévue par ses statuts a fait l'objet de controverses régulières depuis l'entrée dans la sphère publique, en août 2018, du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales. 92 % du budget du CSCSP sont dédiés à la formation du personnel spécialisé et des personnes détenues. Les environ 8 % restants, employés pour des projets d'harmonisation à des fins de développement de la qualité dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales, ont parfois été au cœur des discussions politiques de la CCDJP et du Conseil de fondation, y compris en 2022.

La vision commune sur le CSCSP vient précisément d'être réajustée au cours de l'année passée. Sur mandat de la CCDJP, les responsabilités politiques et techniques au sein du système global d'exécution des sanctions sont reclarifiées. L'objectif est que le CSCSP puisse se consacrer à sa mission de base (la formation, l'analyse, les échanges entre spécialistes et le traitement d'informations) en tant qu'organisation spécialisée. En 2023, année de transition, le Conseil de fondation pourra se concentrer sur l'ajustement du futur mandat de prestations et la réorganisation de la responsabilité stratégique du Conseil de fondation. Le but est, à partir de 2024, de positionner le CSCSP et, avec lui, le Conseil de fondation en tant que simple organisation spécialisée dans le paysage institutionnel.

Formation, échanges entre spécialistes et informations pratiques

Les offres de formation du CSCSP ont du succès. Les moyens numériques qu'il utilise et planifie dans le traitement des informations, les échanges entre spécialistes et la modernisation des offres de formation ne font l'objet d'aucune critique. Les cantons lui sont reconnaissants de son monitoring numérique des informations de gestion. À l'avenir, celui-ci aura toujours lieu de manière automatisée et avec des chiffres clés valides. Les parties prenantes du centre de compétences souhaitent une connexion étroite entre le CSCSP et la pratique. Or, cette connexion a réussi : en témoignent l'aménagement des parties pratiques des cursus de formation, mais également le Forum annuel de la détention et de la probation et les journées de réflexion organisées par le CSCSP. Les institutions pénitentiaires et les instances spécialisées, de la santé à la sécurité, apprécient grandement les offres et prestations du centre de compétences, qui sont concrètes et résultent d'une coopération entre les sciences et les savoirs spécialisés et meilleures pratiques de niveau national et international.

Je remercie le Conseil de fondation, les partenaires de coopération et les collaboratrices et collaborateurs du CSCSP pour le précieux soutien que nous avons pu recevoir de leur part durant cette phase de transition passionnante concernant la clarification des compétences politiques et techniques au sein du domaine. En qualité de partenaire de formation et de terrain, le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales est et reste l'organisation spécialisée que nous souhaitons toutes et tous ; et il remplit déjà pleinement ce mandat à l'heure actuelle. Il me reste donc à exprimer tous mes remerciements pour l'estime que vous portez au CSCSP et pour la confiance que vous nous accordez.

Karin Kayser-Frutschi, Présidente du Conseil de fondation CSCSP

Le CSCSP en 2022 : le regard de Patrick Cotti, directeur



Nous sommes sur la bonne voie

Parvenu-e-s à un peu plus de la moitié de la première période quadriennale de notre stratégie (2021-2024), nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli. Un sondage mené récemment dans les cantons montre que le CSCSP a fixé les bonnes priorités en matière de développement : renforcement de la collaboration entre la formation et la pratique, multiplication des échanges entre spécialistes, modernisation des contenus et instruments de formation.

Dans le contexte de la démarche échelonnée de numérisation au sein du domaine suisse de l'exécution des sanctions pénales, les cantons et le Conseil de fondation ont à présent approuvé la phase pilote de mise en œuvre du projet « New Learning », prévoyant la mise à disposition de tablettes pour l'ensemble des participant-e-s à la Formation de base. Nous encourageons fortement les attitudes modernes face à l'apprentissage. Ainsi, à partir de 2023, les nouvelles plateformes d'apprentissage pourront offrir une large palette de connaissances.

Les préparatifs ont suffisamment avancé pour que, durant l'année à venir, un appel d'offres soit à nouveau lancé pour une nouvelle solution informatique intelligente à l'intention des personnes détenues. Cette solution intelligente remplacera le système de serveur Fep, qui a 15 ans. Les offres de formation de la Fep, ayant jusqu'ici fait leurs preuves, seront complétées avec des moyens numériques, par des applications d'apprentissage autonome. Parallèlement, cette solution informatique moderne deviendra beaucoup moins chère pour les cantons, si bien que la solution intelligente pourra être accessible à un nombre nettement plus élevé de participant-e-s.

Le Conseil de fondation a ouvert la voie à la mise en œuvre du futur campus CSCSP au Marly Innovation Center (MIC), lequel prévoit beaucoup plus d'espace pour la formation et le transfert théorie-pratique. Doté de chambres d'hôtel pour l'ensemble des participant-e-s et groupes de travail, il devrait également proposer des offres de loisir (sport et détente). La plus-value de ce campus sera notable pour les rencontres personnelles entre spécialistes venu-e-s des différentes régions, et aura une influence majeure sur l'atmosphère du centre de compétences.

Le CSCSP s'est encore davantage rapproché de ses groupes cibles : le Forum 2022, qui a enregistré un bon taux de fréquentation, mais également la journée de réflexion, ont permis de traiter l'ensemble du spectre de la « sécurité » et de renforcer les coopérations, de la police jusqu'à l'assistance de probation. Désormais, le CSCSP fournit également aux praticien-ne-s une vue d'ensemble de la « soft law ». Depuis l'automne 2022, il est présent sur LinkedIn et, dès lors, publie des informations spécialisées sur les réseaux sociaux. L'an passé, le dossier thématique sur le leadership et le sujet de la prise en charge des personnes LGBTIQ+ ont obtenu une large audience et eu un écho très positif auprès des spécialistes et du grand public.

Karin Kayser-Frutschi, conseillère d'État du canton de Nidwald et présidente du concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures, a été élue présidente du Conseil de fondation du CSCSP le 3 juin 2022. Le même jour, Romain Collaud, conseiller d'État fribourgeois et président du concordat latin, a été élu vice-président. C'est avec plaisir que nous prenons note de la nouvelle composition de la

présidence. Nous félicitons ces deux personnes de leur élection, et remercions chaleureusement le président et la vice-présidente sortant-e-s, Fredy Fässler et Béatrice Métraux, pour leur engagement.

Le CSCSP est un employeur intéressant : l'analyse de l'égalité des salaires prévue par la loi sur l'égalité n'a mis en évidence aucun effet de genre, ce dont nous sommes fiers. De plus, une étude sur l'atmosphère et la culture d'entreprise du CSCSP, réalisée à partir d'une enquête externe parmi les cadres, montre que nous nous sommes concentré-e-s sur les thèmes centraux et que nous les traitons de manière adéquate. En outre, le Comité de direction et les collaboratrices et collaborateurs ont soutenu la création d'une commission du personnel, qui sera associée aux discussions concernant les questions importantes touchant à la culture d'entreprise ainsi qu'aux conditions d'engagement et donnera plus d'écho à la voix du personnel.

Nous avons accordé une attention particulière à l'application du principe de la transparence. Chez nous, celui-ci n'est applicable que dans des cas exceptionnels dans le domaine Formation. Du reste, nous tenons particulièrement à ce que toutes les informations et données soient traitées de manière confidentielle.

Afin de garantir la liberté de la science pour les collaboratrices et collaborateurs du CSCSP, en particulier pour celles et ceux qui travaillent à temps partiel dans des hautes écoles, nous avons rédigé des directives qui clarifient la situation en cas de conflits d'intérêts avec le CSCSP en tant qu'employeur.

Nous remercions chaleureusement les représentant-e-s du domaine suisse de l'exécution des sanctions pénales pour les différentes plateformes sur lesquelles, avec un grand soutien technique de la part de différent-e-s spécialistes et professions, nous pourrons jouer en vue du développement de la qualité de la pratique.

Je remercie chaleureusement mes collaboratrices et collaborateurs pour l'engagement extraordinaire dont elles et ils font preuve dans le domaine mouvementé de la privation de liberté.

Patrick Cotti, directeur

Notre Organisation

<https://www.skjv.ch/fr/qui-sommes-nous/organisation-cscsp>

Analyse de l'égalité salariale

La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) a été révisée et complétée par l'obligation, pour les employeurs, d'effectuer à l'interne une analyse de l'égalité des salaires. La modification, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020, a pour objectif de concrétiser le droit constitutionnel à un salaire égal pour un travail égal ou de valeur égale (art. 8, al. 3, Cst.).

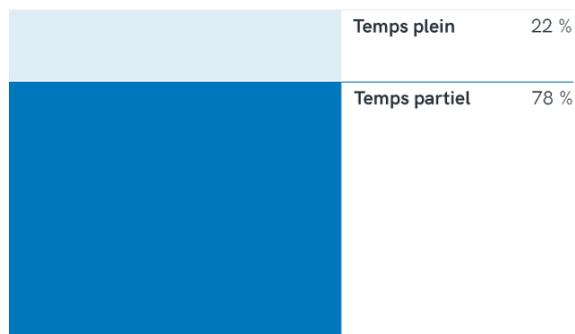
Au titre de la LEg, à la fin de l'année 2021, le CSCSP a procédé à une analyse de l'égalité des salaires, laquelle a ensuite été vérifiée par un organe de révision indépendant.

À cet effet, les données de 109 collaboratrices et collaborateurs ont été examinées à l'aide de Logib, un outil d'analyse standard de la Confédération. Il s'agissait de vérifier si la règle constitutionnelle d'égalité salariale pour un travail égal ou de valeur égale était respectée. La vérification formelle de cette analyse a mené à la conclusion qu'au CSCSP, aucun effet de genre n'est observable concernant les salaires. Ce résultat réjouissant a été communiqué au personnel du CSCSP en janvier 2022.

À propos du personnel

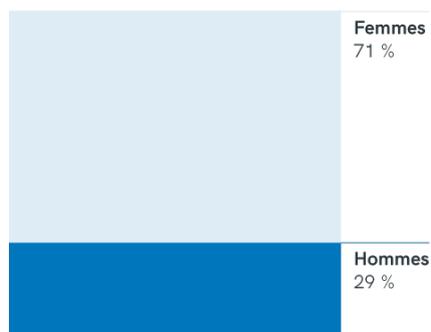
Répartition par taux d'occupation au 31.12.2022

Ensemble du personnel

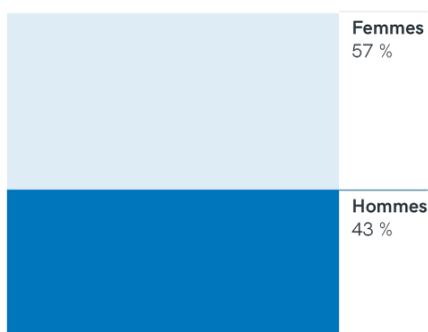


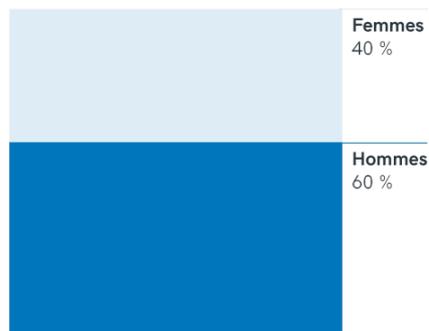
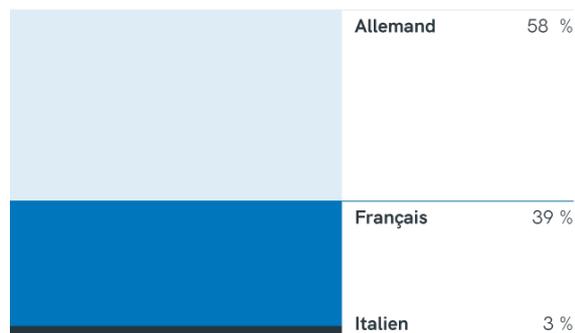
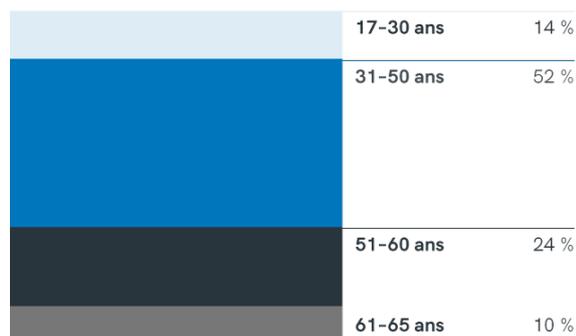
Répartition hommes / femmes au 31.12.2022

Ensemble du personnel



Cadres



Comité de direction +**Répartition linguistique¹ au 31.12.2022****Ensemble du personnel****Répartition par classe d'âge au 31.12.2022****Ensemble du personnel**

¹ Sans le romanche. L'appartenance à l'une des communautés linguistiques suisses a été définie, conformément à la pratique de l'administration fédérale, selon la première langue (langue dans laquelle on pense et que l'on maîtrise le mieux) et l'éventuelle deuxième langue (langue dans laquelle on pense et qu'on maîtrise presque comme la première langue). Le personnel bilingue a été rattaché à l'une des communautés linguistiques.

Conseil de fondation 2022

Le Conseil de fondation se compose de 13 membres :

- une conseillère ou un conseiller d'État de chaque concordat (présidence / vice-présidence) ;
- un-e secrétaire par concordat ;
- deux représentant-e-s par concordat, dont au moins une directrice ou un directeur d'office chargé-e de l'exécution des peines et mesures ;
- un-e représentant-e de la Confédération.

Karin Kayser-Frutschi a été élue présidente du Conseil de fondation

Karin Kayser-Frutschi, conseillère d'État du canton de Nidwald et présidente du concordat de la Suisse du Nord Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures, a été élue présidente du Conseil de fondation du CSCSP le 3 juin 2022. Le même jour, Romain Collaud, conseiller d'État fribourgeois et président du concordat latin, a été élu vice-président. Nous remercions chaleureusement le président et la vice-présidente sortant-e-s, Fredy Fässler et Béatrice Métraux, pour leur engagement.

Membres du Conseil de fondation du CSCSP en 2022

- Benjamin Brägger, Sekretär Strafvollzugkonkordat der Nordwest- und Innerschweiz, date de départ : 28.2.2022
- Christian Clerici, Chef du service pénitentiaire, canton de Neuchâtel
- Romain Collaud², conseiller d'État, Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS) du canton de Fribourg, date d'entrée en fonction : 11.2.2022, élection à la vice-présidence : 3.6.2022
- Fredy Fässler, Regierungsrat, Kanton St. Gallen, président du Conseil de fondation du CSCSP, date de départ : 31.3.2022
- Mathias Fässler, Amtsleiter Justizvollzug, Kanton Graubünden
- Ronald Gramigna, chef de l'unité Exécution des peines et mesures, Office fédéral de la justice
- Lukas Huber, Amtsleiter Justizvollzug, Kanton Basel-Stadt
- Karin Kayser-Frutschi³, Regierungsrätin, Kanton Nidwalden, élection à la présidence ad interim : 11.2.2022, élection à la présidence : 3.6.2022
- Joe Keel, Sekretär Strafvollzugskonkordat der Ostschweiz
- Béatrice Métraux, conseillère d'État, canton de Vaud, vice-présidente du Conseil de fondation du CSCSP, date de départ : 31.3.2022
- Hans-Jürg Patzen, Amtsleiter Justizvollzug, Kanton Zürich, date de départ : 1.3.2022
- Nicolas Pozar, Amtsleiter Justizvollzug, Kanton Basel-Land, date d'entrée en fonction : 11.2.2022
- Blaise Péquignot, Secrétaire du concordat latin
- Georges Seewer, Chef du Service de l'application des peines et mesures, canton du Valais
- Silvio Stierli, Amtsleiter Justizvollzug, Kanton Thurgau, date d'entrée en fonction : 3.6.2022
- Tanja Zangger, Stv. Konkordatssekretärin Nordwest- und Innerschweiz, date d'entrée en fonction: 11.2.2022

² Membre du Bureau du Conseil de fondation au 31.12.2022

³ Membre du Bureau du Conseil de fondation au 31.12.2022

Participants aux séances du Conseil de fondation et du bureau avec voix consultative :

- Stefan Weiss, gestion des affaires du Conseil de fondation, date d'entrée en fonction : 1.7.2022
- Alain Hofer, secrétaire général adjoint de la CCDJP
- Patrick Cotti, directeur du CSCSP

Organisation du Conseil de fondation : <https://www.skjv.ch/fr/qui-sommes-nous/conseil-de-fondation>

Chiffres

Rapport de l'organe de révision

CORE

Fribourg, le 29 mars 2023

**Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels
au conseil de fondation du
Centre suisse de compétences en matière
d'exécution des sanctions pénales (CSCSP)
Fribourg**

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP) (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts ainsi qu'aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé



CORE Fiduciaire Revicor SA

Avenue Beauregard 1
CH-1700 Fribourg

T +41 26 347 28 80
F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618 TVA

CORE Services en fiduciaire

Comptabilité
Révision
Fiscalité & TVA
Conseil d'entreprise &
juridique
Conseils prévoyance

Entreprise certifiée
EXPERTSuisse et membre
de FIDUCIAIRE | SUISSE

core-partner.ch

conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- > nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- > nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation.
- > nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- > nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

En outre, nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.



Célien Berthold
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Markus Jungo
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexe

Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Extrait des comptes 2022

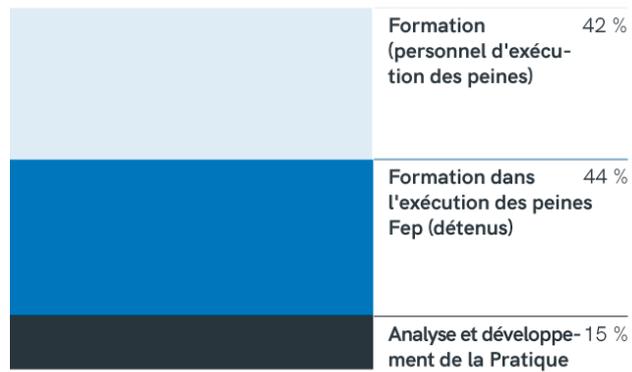
	Effectif 2022	Effectif 2021	Différence
Total des charges	16 498 563	16 016 880	106 414
Charges de personnel	13 035 874	12 365 342	670 532
Charges salariales	11 311 319	10 735 120	576 199
Honoraires ch. de cours et traduct.	1 724 555	1 630 222	94 334
Total des charges matérielles	3 428 921	3 651 538	-83 510
Location et mobilier	1 217 939	1 114 612	-103 327
Restauration et frais participants	636 169	570 122	66 047
Prestations de tiers	645 097	705 331	-60 234
Médias et soutiens	246 581	213 531	33 050
ICT et administration	617 682	818 142	-200 461
Amortissements et ch. financières	65 454	90 693	-25 239
Charges extraordinaires	33 768	139 107	-105 339
Total des recettes	16 545 156	16 187 521	357 635
Cantons et Confédération	15 610 000	15 250 000	360 000
Autres produits	817 524	849 704	-32 180
Produits extraordinaires	117 632	87 817	29 815
Excédent	46 592	170 641	-124 049

Recettes, types de coûts, charges

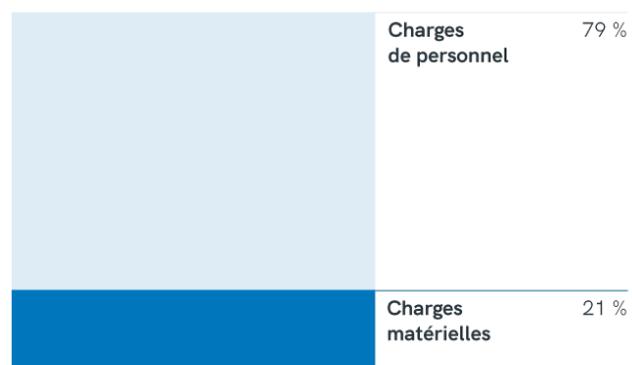
Recettes 2022

Contributions cantonales	85 %
Contribution fédérale	9 %
Autres recettes	6 %

Charges 2022 par secteur

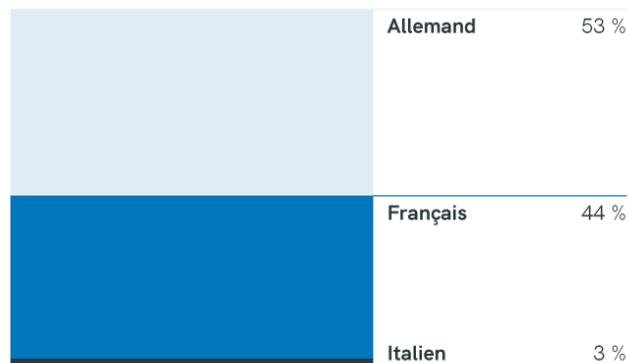


Types de coût en 2022

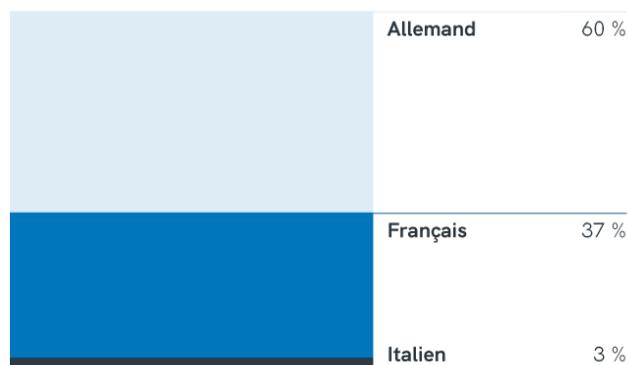


Chiffres de la Formation de base 2022

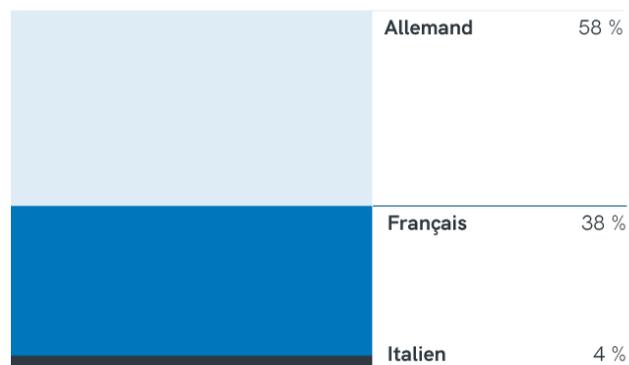
159 participant-e-s ont réussi la Formation de base en 2022



174 participant-e-s ont débuté la Formation de base en août 2022
(cursus 2022-2024)



167 participant-e-s ont poursuivi la Formation de base en 2022
(cursus 2021-2023)

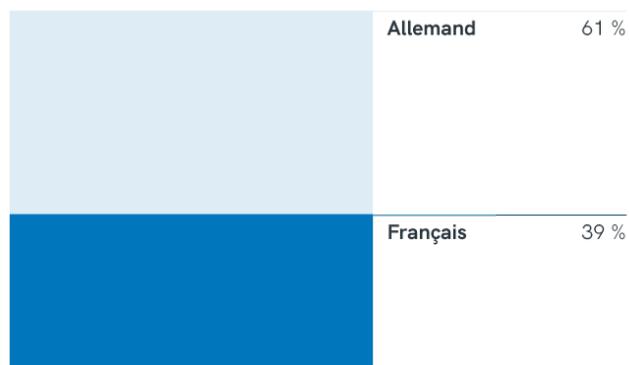


Chiffres de la Formation de cadres 2022

18 participant·e·s ont débuté la Formation de cadre en 2022.

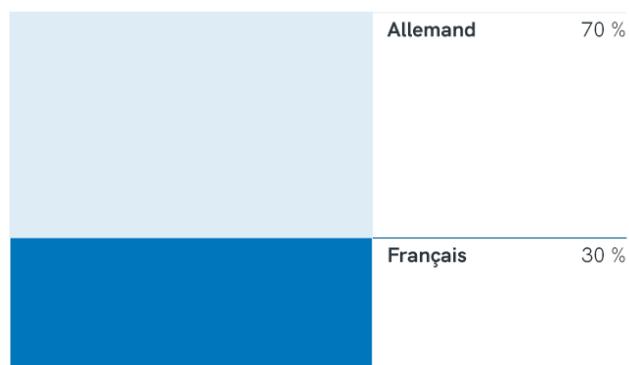


28 participant·e·s ont poursuivi la Formation de cadre (cursus 2021-2022)



Chiffres de la formation continue 2022

1123 participant·e·s aux cours de formation continue en 2022



Perspectives

Le CSCSP fête ses 5 ans

Le 18 août 2018, le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales CSCSP entrait dans la sphère publique, la fondation datant pour sa part du 1er janvier 2017. La transformation de l'ancien Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire vers la nouvelle organisation, chargée de prestations plus larges, a duré un an et demi.

Outre le mandat de formation et d'information de l'ancienne institution, le CSCSP s'est vu confier des prestations supplémentaires, visant en particulier l'harmonisation et le développement de la qualité du système suisse d'exécution des sanctions pénales. En plus de cette mission fondamentale de formation, le CSCSP a également dû intégrer des tâches jusque-là confiées à des tiers, comme les tâches de coordination et de développement dans le domaine de prestations Santé (autrefois, Santé Prison Suisse), tout en incluant explicitement dans le nouveau centre de compétences les champs thématiques de la sécurité et de l'approche centrée sur l'infraction et le risque.

Avec l'intégration de la Formation dans l'exécution des peines (Fep), qui, jusqu'à la fin de l'année 2019, était organisée par l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière sur mandat de la CCDJP, le nombre de collaboratrices et collaborateurs a doublé, pour atteindre 120.

En août 2023, le CSCSP fêtera ses 5 ans : à cette occasion, nous souhaitons passer en revue l'histoire mouvementée de cette jeune organisation et célébrer nos succès de jeunesse. Le grand public sera également informé des objectifs atteints.

Réorganisation du service spécialisé Fep

Le Service spécialisé Fep a débuté à la fin 2022 une phase de transformation afin de répondre aux exigences et défis futurs. Initiées par le départ à la retraite de deux responsables régionaux, les réflexions avaient comme objectif de garder l'expérience et de permettre plus d'efficacité et d'innovation.

Le modèle de coresponsabilité ayant démontré un grand potentiel en Suisse romande, celui-ci s'est imposé pour le recrutement des nouveaux responsables régionaux alémaniques. L'équipe est ainsi portée à six coresponsables – deux par concordats – avec à terme, une volonté d'aller au-delà de la vision concordataire telle que connue jusqu'ici.

L'administration du service spécialisé Fep est également revue dans son fonctionnement et renforcée par son intégration à l'administration du domaine Formation. Un poste de collaboratrice scientifique pour la gestion des projets Fep a été mis en place et pourvu.

Projets NewLearning

La transformation numérique, expression des mutations sociétales, conduit à un nouveau monde du travail dans lequel les entreprises et les organisations doivent, plus que jamais, faire preuve de flexibilité pour s'adapter à un environnement en constante évolution. La formation du personnel et le domaine pénitentiaire, aux structures pour la plupart traditionnelles, n'échappent pas non plus à ce phénomène. Afin de répondre à ces nouvelles exigences, le CSCSP a lancé le projet NewLearning. Celui-ci prévoit d'intégrer de nouveaux formats d'apprentissage numériques à l'offre du centre de compétences. Le projet entre en phase de mise en œuvre, dont le but est d'atteindre l'objectif (modèle cible) grâce à six projets partiels et à deux mesures qu'il s'agit de reconduire.

L'un des six projets partiels est le projet TAG (tablettes pour la Formation de base), qui vise à fournir à tou-te-s les participant-e-s de la Formation de base (formation d'« agente / agent de détention ») une tablette pour les cours. Cette démarche ouvrira de nouvelles possibilités d'apprentissage et d'aménagement de l'enseignement.

La dernière phase du projet est également accompagnée par le comité de projet, composé de deux représentants du Conseil de fondation du CSCSP, et par le groupe d'accompagnement, comprenant les représentant-e-s de différentes fonctions du système d'exécution des sanctions pénales.

Domaine Formation

Outre la mise en œuvre des mesures découlant du projet NewLearning, d'autres projets sont prévus au sein du domaine Formation, visant une augmentation générale de la qualité dans l'ensemble des domaines de formation.

Un projet d'outil d'administration de la formation qui permettra de gérer efficacement l'offre de formation et dotera le CSCSP d'une gestion de la clientèle uniformisée.

Un projet de controlling de la formation, ayant comme objectif de mesurer et d'analyser l'efficacité de nos offres de formation (à court et long terme), afin de disposer d'une base de données (quantitative et qualitative) qui indiquera aux responsables des cantons et des institutions ainsi qu'au domaine Formation les champs d'action en vue des décisions futures. Ces données pourront être publiées et partagées avec nos partenaires.

Un projet sur la déontologie, ayant pour but de mettre à disposition un code de déontologie ainsi que des définitions d'application et des critères d'évaluation, qui pourront être utilisés aussi bien dans les établissements et les cantons qu'au CSCSP.

Monitoring de la privation de liberté : intégration de l'enquête auprès du personnel et collaboration du CSCSP avec SI-ESP

Le monitoring de la privation de liberté (MPL) réalisé par le CSCSP fournit des données d'envergure nationale sur les capacités et le taux d'occupation des établissements d'exécution des sanctions, mais également sur les placements en institution privée. Ce système est amené à se perfectionner de façon ciblée au cours des prochaines années.

Le CSCSP financera la prochaine enquête auprès du personnel pénitentiaire en 2023. L'enquête conduite depuis 2013 par le Prison Research Group de l'Université de Berne est le seul sondage national à être mené auprès des professionnel-le-s intervenant dans le domaine des privations de liberté. Ses résultats seront intégrés au MPL du CSCSP et devraient être disponibles courant 2024. Ils donneront aux cantons et aux personnes occupant des fonctions de responsable dans ce domaine un aperçu nuancé de la situation du personnel pénitentiaire et du climat social des établissements.

Mise sur pied d'un nouveau portail statistique

Le projet SI-ESP (Système d'information de l'exécution des sanctions pénales), mis en œuvre dans le cadre de HIJP (Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale), a pour objet de mieux coordonner et d'automatiser les flux de données dans le système de l'exécution des sanctions, grâce à une interface uniforme. À cet effet, une banque de données devrait apparaître, laquelle recueillera, pour l'ensemble du pays, les données relatives à l'exécution des sanctions pénales. Les données du MPL en feront partie, ce monitoring pouvant par conséquent tirer lui aussi bénéfice de l'automatisation de la collecte de données visée par SI-ESP. De plus, en 2023, le CSCSP commencera à mettre sur pied un nouveau portail statistique afin de pouvoir fournir aux professionnel-le-s et aux responsables du domaine les informations issues de la banque de données SI-ESP.